



HAL
open science

Le nom propre en psychomécanique du langage

Florent Moncomble

► **To cite this version:**

Florent Moncomble. Le nom propre en psychomécanique du langage. CORELA - COgnition, REprésentation, LAngage, 2023, Le nom propre en français et en anglais: définition et délimitation, HS-40, 10.4000/corela.16233 . hal-04285847

HAL Id: hal-04285847

<https://hal.science/hal-04285847>

Submitted on 24 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Le nom propre en psychomécanique du langage

Florent Moncomble
Université d'Artois
UR 4028 Textes et Cultures

florent.moncomble@univ-artois.fr

Résumé

Quoique le nom propre n'ait guère fait l'objet d'une véritable exploration de la part de Gustave Guillaume (pour qui n'est d'ailleurs pas rigoureusement délimité), on peut distinguer deux états successifs de la théorie psychomécanique. Dans un premier temps, il est défini comme un « asémantème », un mot sans signification, qui dénote sans connoter, d'où l'annulation de la transition langue/discours dont l'article est l'outil. Mais il est plus tard conçu comme un nom dont la compréhension est maximale et, partant, dont l'extension est minimale, ce qui explique différemment l'absence de détermination dont il fait l'objet. Après Guillaume, un linguiste comme Walter Hirtle replace dans le cadre de la dichotomie langue/discours la distinction opérée par d'autres entre *proper noun* (fait de langue) et *proper name* (fait de discours).

Mots-clés : nom propre, psychomécanique, détermination, signification, référence

Abstract

Even though Gustave Guillaume never delved into an actual exploration of the proper noun (whose scope he did not strictly delineate either), one can distinguish two stages in its theory in psychomechanics. Early on, the proper noun is defined as a word without meaning, which denotes without connoting, hence the fact that its transition from tongue to discourse is cancelled, resulting in the absence of an article. At a later stage however, the proper noun is conceived as a noun with maximal comprehension, hence minimal extension, which provides a different explanation of the absence of determination in front of it. After Guillaume, a linguist such as Walter Hirtle sets within the framework of tongue and discourse the distinction made by others between proper noun (a phenomenon of tongue) and proper name (a phenomenon of discourse).

Keywords: proper noun, psychomechanics, determination, meaning, reference

Le nom propre fait l'objet d'une attention toute relative chez Gustave Guillaume, ce qui peut surprendre étant donné le caractère primordial de la question de l'article, et de son absence, pour la psychomécanique. Pour autant, la conception du nom propre dans cette théorie a connu des évolutions intéressantes chez Gustave Guillaume comme chez ses continuateurs : d'une position classique selon laquelle le nom propre, dépourvu de sens, dénote sans connoter, on observe l'émergence d'une conception plus originale qui le place dans la continuité génétique du nom commun. A partir de cela, il semble pertinent de s'interroger sur la façon dont la psychomécanique et la systématique du langage peuvent aider à résoudre l'hétérogénéité de la classe des noms propres et de ses définitions telle qu'elle se présente dans le corpus proposé.

1. Le nom propre : un asémantème ?

Guillaume ne définit nulle part le terme de « nom propre », mais on comprend d'après les exemples qu'il choisit qu'il entend en premier lieu les noms de personnes et de lieux et, parmi eux, ceux qui fonctionnent sans article. Dans un premier temps en effet, sa préoccupation

essentielle est de justifier cette absence d'article en vertu d'un phénomène qu'il a appelé, dans *Le Problème de l'article* (1919), « transition annulée ».

Rappelons que, pour Guillaume, le rôle de l'article est de faire transiter le nom de la langue, où il est puissance de nommer, en discours, où il nomme effectivement une ou plusieurs entités de l'univers d'expérience. En langue, le nom est pourvu d'une extension, définie comme la quantité d'êtres à laquelle il est potentiellement applicable ; en discours, il est pourvu d'une extensité, définie comme la quantité d'êtres à laquelle il est effectivement appliqué. L'article exprime la différence entre les deux (Guillaume, 1919 : 21). Ainsi, le nom propre n'est prototypiquement pas précédé de l'article car il « éveille dans l'esprit l'idée d'un individu et d'un seul » (Guillaume, 1919 : 289) : il y a identité parfaite entre le nom en puissance et le nom en effet, et abolition de l'écart entre langue et discours.

Guillaume exprime cet état de fait d'une façon sensiblement différente dans sa leçon du 16 juin 1939 :

Le nom propre, qui n'a pas de sens intrinsèque, qui, pour employer la langue de l'École, dénote mais ne connote pas, est peu enclin à susciter l'emploi de l'article, attendu que le rôle de l'article est précisément de faire la différence entre ce que le nom connote et ce qu'il dénote au moment de l'application. (Leçon du 16 juin 1939, Guillaume, 1992 : 321)

Dans une leçon ultérieure, il affirme que

Avec le nom propre, on sort en français du système de l'article qui n'est plus évoqué et devient, pour ainsi dire, inexistant. L'apparition du nom propre implique l'élimination du problème de langage dont l'article représente la solution. (Leçon du 15 février 1946, Guillaume, 1985 : 98-99)

En effet, le nom propre étant dès la langue un désignateur rigide (Guillaume lui-même n'emploie pas cette expression), le problème de la « différence » ne se pose pas. La « différence », au sens guillaumien, est un produit de l'extension du nom : plus un nom a d'extension, plus il est apte à désigner un grand nombre d'êtres différents, plus grande est la permission de différence¹ ; moins il a d'extension, moins grande est la permission de différence.

L'universel, c'est ce qui permet à la différence un jeu illimité. Le mot *chose*, par exemple, est proche de l'universel parce qu'il intériorise une permission de différence très large. (Leçon du 25 novembre 1943, Guillaume, 1990 : 29)

Le nom propre n'ayant pas d'extension du fait de son absence de sens connotatif, toute permission de différence disparaît :

Le nom propre est un *asémantème* et il a pour déterminant le renforcement de l'interdiction de différence jusqu'à un degré où la différenciation intérieure est une impossibilité. C'est ainsi que si je désigne une personne par son nom propre, ce nom pose une interdiction de différence, une interdiction d'en faire le nom d'une autre personne. [...] Un nom propre [...] est asémantique. (Leçon du 15 mars 1945, Guillaume, 1991 : 118)

De même, Hervé Curat (1987 : 38) considère comme Kleiber (1981) que les noms propres « ont pour seule fonction de nommer le référent, d'en déclarer le nom », et que

le nom propre est un signifiant sans signifié lexical, en ce sens qu'il nomme son référent mais ne le lie pas à une représentation mentale d'une classe de référents (concept).

Selon cette vue, un nom propre comme *Nick Boles* (l. 5) ne peut donc pas être défini par un ensemble de traits définitoires marquant l'appartenance de son référent à une catégorie.

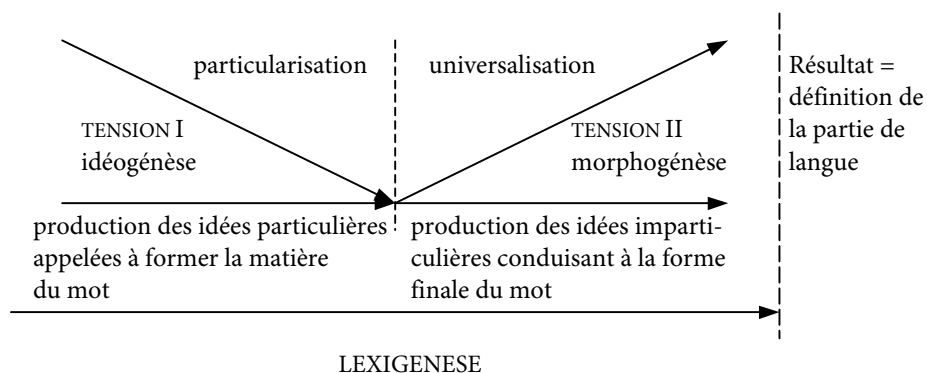
Vers la fin de sa vie, Guillaume semble pourtant faire évoluer son analyse du nom propre en le plaçant davantage dans la continuité de la genèse du substantif :

¹ Il s'agit de la différence entre les occurrences de la classe dénotée par le nom. Ainsi le mot *chose*, d'extension maximale, peut renvoyer à une multitude d'entités de natures différentes.

Si maintenant, en quittant le champ des noms communs, nous entrons dans celui des noms propres, nous y trouvons des noms formés, par particularisation, à grande, à très grande distance, de la condition de non-différence, et, par généralisation, aussi près de la condition de non-différence qu'elle l'est dans le mot *chose*, ou dans le mot *table*, ou dans n'importe quel nom-substantif, forme conclusive à laquelle conduit, dans ces mots et dans une foule d'autres, le mouvement de généralisation antagoniste — antagoniste dans la formation mentale du mot — au mouvement de particularisation lié. (Leçon du 12 février 1959, Guillaume, 1995 : 130)

2. Le nom propre, hyponyme ultime

Dans la théorie de Guillaume, le mot est en effet le produit d'une genèse (la lexigénèse) qui se déroule en deux temps, selon deux tensions orientées à rebours l'une de l'autre : une première tension, particularisante, productrice de la matière notionnelle du mot, et une seconde tension, généralisante, productrice de sa forme grammaticale. La première tension, dite idéogénèse, est particularisante dans la mesure où elle consiste à discerner dans le désordre de l'univers d'expérience les différentes notions particulières qui permettent à la langue de représenter cet univers. La seconde tension, dite morphogénèse, est généralisante dans la mesure où elle consiste à attribuer à la notion ainsi discernée des catégories grammaticales destinées à être partagées au sein de classes de mots (genre, nombre, personne, mode, temps, incidence).

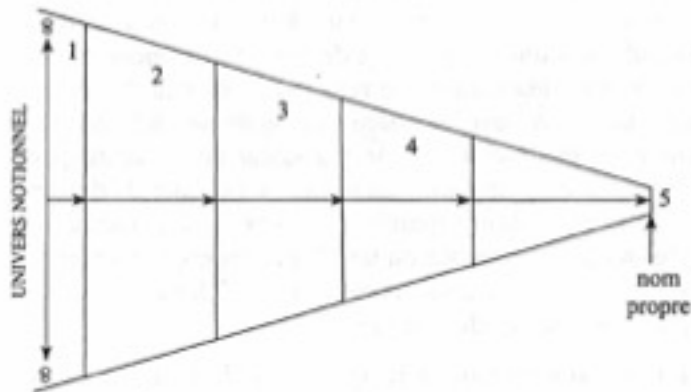


La particularisation propre à la tension I se fait par accréation de traits sémantiques : ainsi le mot *être* est plus près de l'universel que le mot *animal*, qui l'est à son tour davantage que le mot *mammifère*, etc. (cf. Lowe, 2007 : 244). Près de l'universel se trouvent les mots de plus grande extension, près du singulier, ceux de plus grande compréhension.

Dans cette vue, le nom propre est le produit final de ce mouvement de particularisation, une sorte d'hyponyme ultime : il concentre en lui tant de traits sémantiques que « son champ de désignation correspond [...] à la plus petite étendue désignable qui se puisse concevoir, soit l'étendue singulière : 1 » (Lowe, 2007 : 245). Comme chez Bréal (1924, cité par Gary-Prieur, 1991 : 14), la différence entre noms propres et noms communs devient une différence de degré :

Without any lexical import or determiner [*Shakespeare* and *Canada*] call to mind not just the idea 'poet' or 'country', but rather a specific poet or a specific country. It therefore seems that their comprehension consists not just in the characteristics for representing a class or category but also in sufficient particularizing characteristics for representing a specific individual belonging to that category. That is, because its lexical matter has been particularized to the point of being qualitatively singular, unrepeatable [...], a proper noun can characterize an individual without any outside help. (Hirtle, 2009: 28–29)

Lowe (2007 : 245) propose ainsi le schéma suivant de l'idéogénèse, où les saisies 1 à 4 figurent des étapes de particularisation semblables à celles représentées par des noms comme « être », « animal », « mammifère » et « chat » :



En dernière analyse, la théorie s'écarte donc de la vue première de Guillaume : alors que celle-ci, dans la continuité d'un John Stuart Mill, posait que l'extensité minimale du nom propre, son incapacité à désigner une catégorie, était due à son manque de compréhension (son caractère asémantique), Guillaume, puis Lowe et Hirtle parviennent à l'idée selon laquelle cette extension minimale est due à une compréhension maximale. Le nom propre n'est alors plus vu comme une catégorie radicalement à part du nom commun :

This brings out that common and proper nouns have this in common: their lexical potential delimits a range, an extension albeit minimal in the latter case, within which their representing potential can operate. (Hirtle, 2009: 30)

L'absence d'article devant le nom propre ne se justifie donc plus par son absence de contenu notionnel, et donc son absence à la fois de compréhension et d'extension, mais par sa compréhension maximale et son extension minimale, qui impliquent donc un écart nul entre extension et extensité.

Le fait de pourvoir le nom propre d'un contenu notionnel permet en outre d'expliquer son emploi adjectival, tel qu'on le trouve l. 94, *the Boles plan*. En effet, tant qu'il fonctionne en tant que syntagme nominal, le nom propre satisfait à la condition définitoire du nom-substantif, qui est l'incidence interne : le nom trouve son support en lui-même, et le SN porte directement sur son référent. En revanche, l'adjectif ayant une incidence externe, il constitue un apport de signification à un autre mot : il n'a pas de référent en lui-même et se cherche un support sous la forme d'un nom. Pour qu'un mot fonctionne comme adjectif, il faut donc bien qu'il soit pourvu d'un contenu de signification qui constitue l'apport notionnel au support nominal (ici *plan*).

3. *Proper nouns et proper names*

Cette définition du nom propre permet de donner une autre dimension à la distinction entre *proper nouns* et *proper names* telle qu'on la trouve par exemple chez Quirk et al. (1985) ou chez Huddleston & Pullum (2002) :

The central cases of **proper names** are expressions which have been conventionally adopted as the name of a particular entity – or, in the case of plurals like *the Hebrides*, a collection of entities. [...]

In their primary use proper names normally refer to the particular entities that they name: in this use they have the syntactic status of NPs. For the most part, however, they can also be nominals that are parts of larger NPs [...].

Proper nouns, by contrast, are word-level units belonging to the category noun. [...] Proper nouns are nouns which are specialised to the function of heading proper names. (Huddleston & Pullum, 2002: 515–516)

Le *proper noun* est un mot, le *proper name* est un syntagme (qui peut à son tour comporter un *proper noun*) : ainsi, un *proper noun* peut constituer à lui seul un *proper name*, mais tous les

proper names ne consistent pas en un *proper noun* — voire n'en contiennent pas du tout. Les exemples de *proper names* fournis par la *CGEL* incluent des expressions de formes très variées : *Mary, Melbourne, Lake Michigan, the United States of America, the Second World War*, etc.

Dans les termes de la psychomécanique, il s'ensuit que le *proper noun* (mot) est un fait de langue, tandis que le *proper name* (syntagme) est un fait de discours. La *CGEL* distingue encore entre les *strong proper names*, qui fonctionnent sans article, et les *weak proper names*, qui prennent l'article. Si l'on suit la logique de Hirtle (2009 : 232), ce qui rend les premiers aptes à désigner un être unique est leur genèse en langue, qui les dote d'une compréhension maximale (voir ci-dessus) ; pour les seconds, c'est leur construction en discours (Hirtle, 2009 : 232).

De fait, un certain nombre de *proper names* relèvent en fait de descriptions définies : *the House of Commons* (l. 48, repris par *the House* l. 82) désigne un être unique en vertu de sa construction en discours, l'article défini marquant le fait que l'extensité du syntagme sature l'extension intermédiaire qu'implique le fond de tableau posé par les paramètres de la situation d'énonciation et le propos de la conversation — à savoir une émission de télévision britannique contemporaine, faisant intervenir des locuteurs britanniques au sujet d'une question britannique (le Brexit). Sur ce fond de tableau se détache un référent unique répondant à la définition *House of Commons*, qui ne serait pas le même, ou ne serait pas unique si le fond de tableau était différent (il y a eu d'autres *Houses of Commons* dans l'histoire, et il en existe une autre aujourd'hui au Canada).

Il en va de même d'un SN comme *the Prime Minister* (l. 55) ainsi, essentiellement, que de *the EU* (l. 100) : si le sigle marque une certaine familiarité avec le référent et son nom, il s'agit bien d'une description définie composée d'un adjectif et d'un nom commun (le nom *union* étant pourvu d'une extension supérieure à 1) dont l'interprétation dépend du rapport à un fond de tableau, cette fois plus large que pour *Prime Minister* ou *House of Commons*. La différence entre l'extension du nom *union* (>1) et l'extensité du syntagme nominal *the European Union* (=1 dans le fond de tableau considéré) justifie le recours à l'article défini. Il en va de même pour *the Daily Telegraph* (l. 15) ou encore pour *the Conservative Party*, dont seule la partie adjectivale demeure dans *a Conservative MP* (l. 7)².

Ce caractère déictique³ de certains noms d'êtres uniques (*proper names*), interprétables seulement dans une situation donnée, ne les distingue pas en soi des *proper nouns* : il est notoire que bien des noms propres sont portés par différents êtres, qui ne sont d'ailleurs pas forcément de même nature (cf. *Lincoln*, nom porté par des localités, des personnes et des automobiles), si bien que même un nom propre comme *Nick Boles* (l. 5) peut nécessiter un éclaircissement (*He's a Conservative MP*, l. 7) pour être interprété.

4. Noms propres ou substantifs sans article ?

Du fait de cette porosité catégorielle, un certain nombre de phénomènes illustrés par des occurrences du corpus semblent se trouver à la frontière entre substantif et nom propre.

C'est notamment le cas de *Brexit* (l. 16) : mot-valise issu de la fusion de l'adjectif *British* et du substantif *exit*, on pourrait s'attendre à ce que son comportement morpho-syntaxique soit celui d'un substantif — en particulier qu'il prenne l'article dans tous ses emplois. Or ce néologisme se comporte en tout point comme un *proper noun* : conçu dès le stade de la langue comme ayant une extension minimale (=1), il ne réfère qu'à une entité de l'univers extralinguistique et, partant, ne fait pas apparaître l'article. L'article n'apparaît que lorsqu'un critère différentiel est inséré, comme la conception que les uns et les autres se font de la sortie de l'Union Européenne :

² La psychomécanique ne dit rien du statut de la majuscule.

³ Gary-Prieur (1991 : 11), suivant Jonasson (1992), rappelle que la « compréhension [des noms propres] passe toujours par un renvoi à la situation, aux connaissances partagées par les interlocuteurs ».

*That sounds a bit more like **the Brexit we voted for** (The Northern Echo, 23 novembre 2019)*

Il est étonnant de remarquer, dans le corpus, que *Brexit* est également modifié : il s'agit de *no-deal Brexit*, mais que la modification n'entraîne pas l'apparition de l'article comme on pourrait s'y attendre (*a no-deal Brexit*) dans la mesure où elle pourrait être sentie comme introduisant un critère différentiel (un Brexit sans accord par opposition à un accord avec l'UE). Cette absence d'article peut être interprétée comme soulignant l'absence d'alternative existante, dans l'esprit de l'énonciateur, au moment de l'énonciation, la perspective d'un Brexit sans accord étant prévalente. On remarque d'ailleurs qu'une locution équivalente pour désigner un Brexit avec accord n'existe pas, et que le SN *No Deal* acquiert lui-même le statut d'un nom propre (l. 30).

Un autre exemple de porosité catégorielle est le cas de *Parliament* (l. 20). Le nom *Parliament* fonctionne en effet comme un substantif, notamment du fait qu'on le trouve régulièrement accompagné d'un déterminant : *this Parliament* (l. 35), ou encore :

*"We don't need changes in the treaty," said Hübner, whose committee will be responsible for drafting **the Parliament's** response to the Brexit deal struck between the U.K. and the EU. (politico.eu, 21 mars 2017)*

De fait, l'emploi de la l. 20 (voir ci-dessous) peut sans problème s'analyser comme une occurrence du nom déterminé par un article zéro, lequel permet de le représenter en immanence, c'est-à-dire selon une vision en intériorité, prenant en compte l'hétérogénéité de sa composition — ce que confirme le fait qu'il s'agisse ici pour le Parlement britannique de voter, donc d'exprimer sa diversité de points de vue :

The liaison committee [...] would come up with an actual proposal for Parliament to vote on [...] (ll. 19-20)

Ce comportement morpho-syntaxique est commun à nombre de noms d'institutions se doublant de la désignation d'une collectivité : *Parliament*, mais aussi *Congress*, *government*, *cabinet*, etc. Il convient donc de ne pas le ranger dans la catégorie des *proper nouns*, mais le fait qu'il désigne un référent unique et stable dans une situation d'énonciation donnée (contexte britannique), ainsi que l'emploi de la majuscule, peuvent contribuer à le classer parmi les *proper names*.

Le cas de *article 50* (l. 10) est également ambigu : en effet, c'est la relation de détermination entre le substantif *article* et le numéral *50* qui rend la référence univoque. Le substantif classe le référent (dit « ce que c'est ») tandis que le numéral le détermine (dit « lequel c'est ») à la manière d'un article défini. Cette construction est généralisable à nombre de structures faisant intervenir un substantif suivi d'un élément d'identification comme un numéral (*page 15*), une lettre (*plan A*) ou même un *proper noun* (*Pope Francis*). Dans ces conditions, ainsi qu'en l'absence d'usage de la majuscule, on peut se poser la question de l'utilité de le classer parmi les noms propres dits *proper names* — à moins de retenir l'argument de la notoriété, certes manifeste dans ce cas : dans l'esprit des co-énonciateurs, *article 50* renvoie inmanquablement à l'article du Traité de Lisbonne de 2009 qui règle les conditions de sortie de l'UE.

En revanche, il nous semble plus problématique de classer *Tuesday* (l. 11) parmi les noms propres : déictique par excellence, il n'acquiert de stabilité référentielle qu'en vertu soit des paramètres temporels de la situation d'énonciation et de l'énoncé (où il désigne le mardi le plus proche, dans le passé ou dans l'avenir, du moment d'énonciation), soit d'un syntagme nominal défini, comme c'est le cas dans l'énoncé du corpus :

*... its next motion which [...] is going to be debated by MPs on the 29th – **Tuesday** the 29th (ll. 11-12)*

Dans cet exemple, *Tuesday* n'a aucune autonomie référentielle, ce que démontre le fait que, sans le SN défini *the 29th*, il serait compris comme renvoyant à « mardi prochain », c'est-à-dire le 22 janvier (le document datant du jeudi 17 janvier 2019).

Conclusion ?

L'apport essentiel de la psychomécanique à une théorie des noms propres repose dans le fait qu'elle replace les noms propres dans une théorie unificatrice du nom. L'absence d'article devant les *proper nouns* y est justifiée par leur extension minimale, qui abolit la différence entre extension (en langue) et extensité (en discours) qui déclenche chez le substantif l'apparition de l'article. D'autre part, la distinction entre *proper noun* et *proper name* y est expliquée selon la dichotomie langue/discours : le premier doit sa référence univoque à sa genèse en langue, qui le dote d'une compréhension maximale et, partant, d'une extension minimale, tandis que le second l'hérite de sa construction en discours, laquelle peut notamment faire intervenir un déterminant.

La question que la théorie ne permet pas de résoudre est celle de la délimitation de la catégorie des *proper names*, car si on admet que ce qui fait leur unité catégorielle est la stabilité de leur unicité référentielle dans une situation d'énonciation donnée, d'autres outils théoriques sont nécessaires pour les distinguer des simples descriptions définies.

Références bibliographiques

- Bréal, M. (1924 [1976]). *Essai de sémantique*. Genève : Slatkine.
- Curat, H. (1987). Nom propre et article. *Cahiers de praxématique* 8, 27–46.
- Gary-Prieur, M.-N. (1991). Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? *Langue française* 92, 4–25.
- Guillaume, G. (1919 [2010]). *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Limoges : Lambert Lucas.
- Guillaume, G. (1985). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1945-1946, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale I*. Québec : Presses de l'Université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille.
- Guillaume, G. (1990). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1943-1944, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française II*. Québec : Presses de l'Université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille.
- Guillaume, G. (1991). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III et Sémantèmes, morphèmes et systèmes*. Québec : Presses de l'Université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille.
- Guillaume, G. (1992). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1938-1939*. Québec : Presses de l'Université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille.
- Guillaume, G. (1995). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1958-1959 et 1959-1960*. Québec : Presses de l'Université Laval et Paris : Klincksieck.
- Hirtle, W. (2009). *Lessons on the Noun Phrase in English, From Representation to Reference*. Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Huddleston R. & Pullum G. K. (2002). *The Cambridge Grammar of the English Language*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Jonasson, K. (1992). La référence des noms propres relève-t-elle de la deixis ? Morel M.A. et Danon-Boileau L. (dir.), *La Deixis*, 457–471. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kleiber, G. (1981). *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Paris : Klincksieck.
- Lowe, R. (2007). *Introduction à la psychomécanique du langage, I, Psychosystématique du nom*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Quirk R. & al. (1985). *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London: Longman.

